



Bulletin d'inscription

À retourner par mail à solidarite.couturieres.83440@gmail.com avant le 30 septembre 2026

Le club

Nom du club ou de l'association :

Discipline : Commune :

Adresse du siège :

Nombre de licenciés : Page Facebook ou Instagram du club :

Le responsable du challenge au sein du club

Nom et prénom : Fonction dans le club :

Téléphone : Mail :

Participation

Nombre de photos envisagées (2 maximum par club) :

- ☐ Le club souhaite recevoir un kit de sensibilisation (affiches, dépliants, fiche d'autopalpation, rubans), dans la limite des stocks disponibles.

Engagements du club

En signant ce bulletin, le représentant du club déclare avoir pris connaissance du règlement du challenge (page 2) et engage le club sur les points suivants :

- ☐ Le club a recueilli, avant l'envoi des photos, l'autorisation écrite de publication de chaque personne identifiable sur les photos, selon le modèle en usage dans le club. Pour les personnes mineures, cette autorisation est signée par les titulaires de l'autorité parentale.
- ☐ Le club conserve ces autorisations pendant toute la durée d'utilisation des photos et les communique à l'association sur simple demande.
- ☐ Le club garantit détenir les droits nécessaires sur les photos envoyées, y compris l'accord du photographe, et qu'elles ne portent atteinte à aucun droit de tiers.
- ☐ Le club autorise l'association Solidarité Couturières Pays de Fayence à publier ces photos, avec le nom du club, dans les conditions décrites à l'article 5 du règlement.
- ☐ Le club informe sans délai l'association de toute demande de retrait d'une photo formulée par une personne y figurant.

Fait à

Le

Nom, prénom et qualité du signataire (président ou personne habilitée) :

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé", et cachet du club :



Règlement du challenge

Page 2 du bulletin d'inscription – à conserver par le club

Article 1 – Organisateur

Le Challenge Photo Rose est organisé par l'association Solidarité Couturières Pays de Fayence, association loi 1901 dont le siège est situé Mas de Tassy, 1849 RD 19, 83440 Tourrettes, ci-après "l'association", dans le cadre d'Octobre Rose 2026, mois de sensibilisation au dépistage du cancer du sein.

Article 2 – Participants

Le challenge est ouvert aux clubs et associations sportives du Pays de Fayence et des communes voisines, représentés par leur président ou une personne habilitée. L'inscription est gratuite et se fait par retour du bulletin signé avant le 30 septembre 2026.

Article 3 – Déroulement

Chaque club envoie entre le 1er et le 25 octobre 2026, à l'adresse solidarite.couturieres.83440@gmail.com, au plus deux photos de ses membres "en rose" (entraînement, match, événement du club). L'association publie les photos sur sa page Facebook et son compte Instagram avec le nom du club. Les votes du public, comptabilisés par le nombre de likes reçus sur les publications de l'association, sont ouverts jusqu'au 28 octobre 2026 à minuit. Le club dont les photos totalisent le plus de likes remporte le challenge ; le résultat est annoncé le 31 octobre 2026.

Article 4 – Contenu des photos

Les photos doivent respecter l'esprit de la campagne. Sont refusées les photos à caractère violent, sexuel, discriminatoire, politique ou publicitaire, ainsi que toute photo mettant en scène des mineurs sans autorisation parentale ou portant atteinte à la dignité des personnes. L'association se réserve le droit de ne pas publier une photo, sans avoir à motiver sa décision. Seuls sont comptabilisés les likes obtenus loyalement ; tout achat de likes ou usage de comptes automatisés entraîne l'exclusion du club.

Article 5 – Droit à l'image et utilisation des photos

Le club garantit avoir recueilli l'autorisation écrite de chaque personne identifiable sur les photos, et celle des titulaires de l'autorité parentale pour les mineurs, conformément à l'article 9 du Code civil. Le club et les personnes photographiées autorisent l'association, à titre gratuit et non exclusif, à reproduire et diffuser ces photos sur sa page Facebook, son compte Instagram, son site internet et ses supports de communication liés à Octobre Rose (affiches, flyers, bilans), pour une durée de trois ans à compter de la publication, dans le monde entier compte tenu de la diffusion sur internet. Aucune exploitation commerciale des photos n'est faite par l'association. Toute personne figurant sur une photo peut demander à tout moment son retrait par mail à l'association, qui y procède dans les meilleurs délais.

Article 6 – Droits d'auteur

Le club garantit que l'auteur des photos consent à leur utilisation dans les conditions de l'article 5. Le nom du photographe est mentionné dans la publication si le club le demande.

Article 7 – Récompense et responsabilité

Le club gagnant est mis à l'honneur sur les réseaux et le site de l'association. Aucune dotation en argent n'est prévue. L'association ne peut être tenue responsable d'un dysfonctionnement des plateformes Facebook ou Instagram, d'une suspension de compte ou d'une perte de données affectant le décompte des votes ; dans ce cas, elle statue en toute bonne foi sur le classement, sans recours possible. L'association peut modifier, reporter ou annuler le challenge en cas de force majeure.

Article 8 – Données personnelles

Les données recueillies sur le bulletin (nom du club, identité et coordonnées du responsable) sont traitées par l'association, responsable du traitement, aux seules fins d'organisation et de suivi du challenge. Elles ne sont transmises à aucun tiers et sont conservées un an après la fin du challenge, puis supprimées. Conformément au Règlement général sur la protection des données et à la loi Informatique et Libertés, toute personne dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition qu'elle peut exercer par mail à solidarite.couturieres.83440@gmail.com, et du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Article 9 – Acceptation

La signature du bulletin d'inscription vaut acceptation pleine et entière du présent règlement. Le règlement est disponible sur simple demande auprès de l'association.